



MRC de Témiscamingue

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (TNO)

Latulipe-et-
Gaboury

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

Notre-Dame-
du-Nord

Rémigny

St-Bruno-
de-Guigues

St-Édouard-
de-Fabre

St-Eugène-
de-Guigues

Témiscaming

Ville-Marie

MRC de
Témiscamingue

RÈGLEMENT N° 158-06-2013

Règlement établissant les tarifs lors du dépôt d'une demande de révision.

Avis de publication

(article 451 du Code municipal)

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2013, a adopté le règlement n°158-06-2013 concernant l'établissement de tarifs lors du dépôt d'une demande de révision.

Le règlement n°158-06-2013 entre en vigueur à la date de la publication de cet avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ainsi qu'au site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 8^e jour du mois de juillet 2013.

Lyne Gironne
Secrétaire-trésorière – directrice générale
MRC de Témiscamingue

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT, 8 juillet 2013 / lg/fa)